

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La commune d'Oullins souhaite réaliser une Maison des associations dans le bâtiment communautaire situé 1, place Kellermann à Oullins et acquis dans le cadre de la liquidation de la ZAC "de la Saulaie".

Les modalités juridique et financière de la cession, à la commune d'Oullins, de ce tènement n'ont pas encore été formalisées ;

B - Propose d'autoriser la commune d'Oullins à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce tènement, propriété de la Communauté urbaine ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la commune d'Oullins à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce tènement, propriété de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,